Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 2000
Varet

Immeuble résidence OCCAJ, actuellement hôtel de voyageurs L'Aiguille Rouge

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000149
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : L'Aiguille Rouge
Destinations successives : hôtel de voyageurs
Parties constituantes non étudiées : café

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1988, K11, 670

Historique

La résidence OCCAJ est la dernière réalisation mise en chantier à Arc 2000. Le projet est élaboré pour le compte de la SMA. La conception est due à l'architecte B. Taillefer, qui travaille en collaboration avec A. Chedal, du bureau d'études COGEM. Le permis de construire est accordé en juin 1988, et le chantier se déroule sur deux saisons (1988 et 1989). La mise en service a lieu pour l'hiver 1989/1990. La résidence OCCAJ se retrouve isolée des autres constructions d'Arc 2000 en raison de l'abandon des réalisations que B. Taillefer avait prévu d'édifier sur l'ensemble du versant nord-ouest de la bosse. La résidence OCCAJ est prévue dès l'origine comme une "aile" résidentielle reliée directement à la résidence de l'Aiguille Rouge. Les parties restauration (salles à manger et cuisines) sont absentes du programme et de la réalisation, car il est prévu d'utiliser les services existants de la résidence de l'Aiguille Rouge.Dans les années 1990 (lors de la disparition de la structure associative OCCAJ), le bâtiment est repris en gestion par l'hôtel de l'Aiguille Rouge (gestion Touring Hôtel, catégorie 2 étoiles), tandis que la résidence de l'Aiguille Rouge occupe l'ensemble des édifices D2 et D4.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1988 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

La résidence OCCAJ est édifiée sur le côté nord-ouest de la bosse du Varet à l'écart du front bâti construit sur le versant sud-est, et dominant fortement les pistes de ski. Elle est composée d'un corps de bâtiment unique, organisée en deux parties, regroupant 750 lits. Avec la transformation en hôtel, la capacité d'accueil a été ramenée à deux personnes par chambres, soit 500 lits environ. La partie résidentielle est placée dans la partie aval du terrain, composée à partir des principes de compacité maximale mis en oeuvre depuis l'origine de la station des Arcs. La partie collective est placée dans la partie amont du terrain, de plain-pied avec la place du Donjon. La toiture de la résidence forme une terrasse publique

ouverte sur le domaine skiable et le panorama, donnant accès à son extrémité aval à une circulation verticale publique (escalier et deux ascenseurs) assurant la liaison entre le quartier de la Daille (placé en contrebas au niveau du ski) et "Fort les Arcs". La résidence OCCAJ reprend les principes développés auparavant, notamment dans la résidence le Miravidi (1974) au quartier du Charvet, avec une circulation centrale et longitudinale desservant de part et d'autre les chambres, une toiture-terrasse accessible au public, des plans de chambres disposés en "baïonnette", le pignon aval traité en gradins pour atténuer les effets de hauteur, et une "seconde façade" sur chaque façade longitudinale. La couverture est un porte-neige en bois horizontal, posé sur une ossature en bois, incurvée et s'élevant vers le sud-ouest, en forme de signal.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé
Matériau(x) de couverture : bois en couverture, béton en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : 11 étages de soubassement, rez-de-chaussée surélevé
Type(s) de couverture : terrasse ; toit à longs pans ; toit polygonal
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit, en maçonnerie ; escalier demi-hors-oeuvre : escalier droit, en charpente
Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble perpendiculaire aux courbes de niveau, coursive centrale

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'un organisme professionnel

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Date et acteurs

La résidence OCCAJ est la dernière réalisation mise en chantier à Arc 2000, (en même temps que le Club Aquarius Altitude, racheté en 1999 par le Club Méditerranée dont le site d´origine est le Varet, première construction mise en service en 1979 à Arc 2000).
Le projet est élaboré pour le compte de la SMA (Société les Montagnes de l´Arc) à Arc 1800.
La conception est due à l´architecte Bernard Taillefer (Groupe des Arcs), qui travaille en collaboration avec André Chedal, du bureau d´études COGEM.
Le permis de construire est accordé en juin 1988, et le chantier se déroule sur deux saisons (1988 et 1989). La mise en service a lieu pour l´hiver 1989 / 1990.
La résidence OCCAJ est prévue dès l´origine comme une « aile » résidentielle reliée à la résidence de l´Aiguille Rouge. Les parties restauration (salles à manger et cuisines) sont absentes du programme et de la réalisation, car le projet est connecté directement sur la résidence de l´Aiguille Rouge (bâtiment D4). D´ailleurs dans les années 1990 (lors de la disparition de la structure associative OCCAJ), le bâtiment est repris en gestion par l´hôtel de l´Aiguille Rouge (gestion Touring Hôtel, catégorie deux étoiles), tandis que la résidence de l´Aiguille Rouge occupe tout l´édifice D4.

B. Origine du projet

La résidence OCCAJ reprend une implantation isolée du reste des constructions, comparable à celle qui fut retenue, dès le premier programme (Le Varet en 1978).
Le bâtiment est édifié sur le côté nord-ouest de la bosse du Varet à l´écart du front bâti construit sur le côté sud-est, et dominant fortement les pistes de ski. Le mode d´implantation perpendiculaire à la pente permet d´offrir des vues spectaculaires au sud vers le domaine skiable et les pentes de l´Aiguille Rouge et au nord une vue exceptionnelle sur le massif du Mont-Blanc.
Si la résidence OCCAJ se retrouve isolée des autres constructions d´Arc 2000, c´est en raison de l´abandon des réalisations que Bernard Taillefer avait prévu d´édifier sur l´ensemble du côté nord-ouest de la bosse. C´est pourquoi le centre OCCAJ est séparé de la résidence de l´Aiguille Rouge par un espace laissé en attente. À cet emplacement, un ensemble de constructions mitoyennes devaient s´élever en arc de cercle, fermant ainsi la partie sud de la bosse, entre le centre OCCAJ et l´Aiguille du Grand Fond, implantées parallèlement aux courbes de niveau du terrain. Il est prévu que pour aller à ski depuis le centre OCCAJ, on emprunte « la rue du ski », qui devait se trouver entre l´hôtel et les commerces construits derrière la résidence de l´Aiguille Rouge, dans une vaste construction que Bernard Taillefer avait imaginé couvrir d´une toiture cintrée.

C. Programme

La résidence OCCAJ (bâtiment B4 et B5) est composée d´un corps de bâtiment unique organisé en deux parties, regroupant 750 lits répartis en 254 chambres, pour une superficie de 6990 m2 de plancher. Avec la transformation en hôtel (catégorie 2 étoiles), la capacité d´accueil a été ramenée à 2 personnes par chambres, soit 500 lits environ.

D. Principes du projet

D.1 - Parti général, situation dans l´ensemble de la station

Avec la résidence OCCAJ, on revient à un mode d´implantation perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain, différent des principes d´implantation retenus pour toutes les autres réalisations de « Fort les Arcs », édifiées parallèlement à la pente, formant le « contrefort » .

La résidence OCCAJ est organisée en deux parties :

- une partie résidentielle dans la partie aval du terrain, composée à partir des principes de compacité maximale mis en oeuvre depuis l´origine de la station des Arcs (chambres de 2,69 m de large entre murs de refend et 7,00 m de profondeur, soit 18 m2 de surface) ;
- une partie collective dans la partie amont du terrain, de plain-pied avec la place du Donjon : accueil, réception, bar, salons. La restauration n´est pas comprise dans le programme car elle est commune avec les équipements de restauration de la résidence de l´Aiguille Rouge installés dans les niveaux supérieurs du bâtiment D4.

La toiture de la résidence forme une terrasse publique ouverte sur le panorama, et donnant accès à son extrémité aval à une circulation verticale (escalier et deux ascenseurs) permettant la liaison entre le niveau du ski et la résidence. Mais cette circulation publique permet aussi de relier les programmes résidentiels édifiés en contrebas de « Fort les Arcs », au quartier de la Daille.

D.2 - Orientation / exposition /volumétrie / organisation /distribution

La partie résidentielle est composée suivant un plan linéaire perpendiculaire à la pente, distribuée par une coursive centrale (2,40 m) qui donne accès aux chambres disposées de part et d´autre (travées de 2,69 m entre murs de refend et profondeur de 7,00 m, soit 18 m2 de surface), desservie par une circulation verticale (un escalier et deux ascenseurs) disposée à l´articulation des deux parties de l´aile des chambres ; le niveau supérieur est de plain-pied avec la place du Donjon, occupé par les parties communes, et la toiture accessible au public, faite d´une vaste terrasse orientée au soleil et à la vue, desservant un ascenseur/escalier public de la station conçu comme un ouvrage isolé sur la terrasse ; le pignon sud-ouest est composé en gradins réduisant ainsi la hauteur totale de l´édifice à l´aplomb des pistes de ski, suivant les principes développés dès 1974 au quartier du Charvet à Arc 1800.

La partie accueil comprend l´entrée ; la réception ; le bar, des salons d´accueil en contact direct avec la place du Donjon. Les différentes parties sont couvertes chacune par une toiture porte neige plane, et légèrement incurvée à l´extrémité sud-ouest, formant un signal vers la vallée.

E. Référence typologique

La résidence OCCAJ reprend les principes développés auparavant, notamment dans la résidence le Miravidi (1974) au quartier du Charvet :

- L´édifice est implanté perpendiculairement aux courbes de niveau du terrain (formant un volume « triangulaire » encastré dans le terrain, cf. Le Golf à 1800, le Varet à 2000).
- La circulation est centrale et longitudinale pour desservir de part et d´autre les chambres.
- La toiture-terrasse est accessible au public traversée par une circulation publique et donne accès à une circulation verticale.
- Le pignon aval est traité en gradins pour atténuer les effets de grande hauteur
les plans de chambres sont disposés en « baïonnette ».
- Principe de la « seconde façade » constituée par l´ossature des garde-corps des terrasses des chambres, rapportée sur la façade.

F. Evolution

La résidence OCCAJ est une partie du projet comprenant dès l´origine la Résidence / Hôtel de l´Aiguille Rouge édifiée en 1981. Mais le projet d´ensemble de l´extrémité sud de la composition d´Arc 2000 n´a pu aboutir. « La rue du Ski », couverte par une grande structure, pénétrant dans la station depuis le front de neige, bordé d´un côté par le centre OCCAJ, de l´autre par des commerces n´a jamais vu le jour.

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

L´implantation est perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain.

B. Organisation du plan / répartition des chambres

L´aile des chambres :

- niveau 0 : entrée, réception, salles communes (bar, salon), terrasse au sud-ouest ;
- niveau + 1 : entrée de plain-pied depuis la place du Donjon, place de la patinoire ;
- niveau -1 à -11 :

----3 niveaux identiques (-1 à -3) comprenant 16 travées côté sud et 14 travées côté nord ;

---- 8 niveaux (-4 à -11) comprenant chacun un nombre de travées différents en fonction du retrait par rapport au sol, et par rapport aux décrochement en terrasse du pignon aval.

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Dalles et murs de refend en béton armé.

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

L´aile des chambres :
- coursive centrale longitudinale à chaque niveau ;
- une batterie de trois ascenseurs sur toute la hauteur des niveaux de chambres, associé à un escalier construit hors oeuvre du bâtiment en façade nord ;
- une batterie de deux ascenseurs publics disposés dans la partie avale de l´édifice, associé à un escalier occupant une travée.

E. Terrasse (garde-corps)

La terrasse publique

Plancher bois et garde corps de même type que celui utilisé pour les chambres.

Les terrasses des chambres

Chaque travée de chambre se prolonge par une terrasse au même niveau que la chambre.

Les planchers des terrasses et les garde-corps sont maintenus par une « seconde façade » constituée par des poteaux verticaux placés au droit des murs de refend.

Les garde-corps et séparations

Le garde-corps est fait en deux parties :
- le barraudage vertical en ferronnerie peinte (rouge) arrondie aux extrémités et fixée au plancher et aux poteaux par des équerres métalliques ;
- la main courante en bois, composée d´un madrier de bois posé horizontalement.

Les séparations entre les terrasses des chambres mitoyennes sont faites de panneaux de bois.

F. Couverture / toiture

La couverture est un porte-neige en bois horizontal, posé sur une ossature en bois, reposant elle - même sur une dalle béton. Les porte-neige sont incurvés et s´élèvent vers le sud-ouest (en forme de signal).

G. Façades et baies

Façade sud

- Les parties communes : les travées sont entièrement vitrées pour les salles communes ; les extrémités des volumes, qui abritent les ascenseurs sont habillées de bardage.
- Les chambres : la travée est très largement vitrées avec une baie fixe, une porte vitrée, et trois planches de bardage à l´extrémité de la baie.

Façade nord

Les parties communes : les baies vitrées surmontées de bardage au niveau des combles.
- Les chambres : identiques à la façade sud.
- La cage d´escalier en saillie par rapport à la façade ; les paliers sont fermés par un bardage vertical fixé sur la structure, les volées sont équipées de garde-corps, ouvertes sur l´extérieur.

Façade amont

- Vitrage avec baies de dimensions verticales et bardage.

Façade aval

Cage d´ascenseur aveugle, et bardage bois.

Au centre de la façade, une colonne de baies constitue l´éclairage de la coursive.

Des poteaux bois obliques relient chaque niveau, accompagnant les décrochements des terrasses qui composent le pignon aval.

H. Intérieur des chambres

H.1 - Principe général

Les chambres sont de deux types :
- entre murs de refend parallèles et droits ;
- entre murs de refend disposés en « baïonnette » (reprenant des dispositions utilisées au Miravidi et à Belles Challes), permettant de disposer les lits dans une sorte d´alcôve.

Chaque chambre est prolongée par une terrasse.

H.2 - Distribution

La chambre courante : superficie de 18.20 m² (7 m x 2.69 m) :
- d´un côté de l´entrée, la salle de bain avec douche, lavabo et WC, en face les portemanteaux et lees placards ;
- deux lits simples perpendiculaires au mur de refend, placés dans le « redent » formé par la disposition en « baïonnette » ;
- au droit de la baie, une banquette disposée le long du mur de refend (côté salle de bain), et en face une tablette.

Certaines chambres sont conçues pour être communicantes entre elles, permettant d´avoir un logement de 37,00 m² environ :
- même disposition que la chambre courante ; les deux chambres sont aménagées symétriquement et communiquent par une porte en milieu de travée.

J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Illustrations

Vue générale depuis le sud-ouest
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117301740NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud-ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301548NUCA

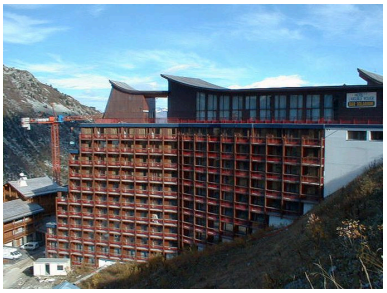

Façade sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301549NUCA

Terrasse supérieure le
long de la façade sud
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301550NUCA

Façade est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301551NUCA

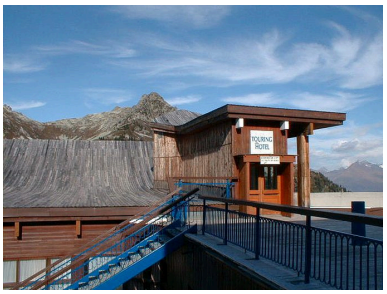

Entrée, à droite de la façade est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301552NUCA

Façade nord
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301553NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Station de sports d'hiver Arc 2000 - Les Combes (IA73000155) Bourg-Saint-Maurice, Arc 2000

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

Vue générale depuis le sud-ouest

IVR82_20117301740NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le sud-ouest

IVR82_20057301548NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade sud

IVR82_20057301549NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Terrasse supérieure le long de la façade sud

IVR82_20057301550NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade est

IVR82_20057301551NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Entrée, à droite de la façade est

IVR82_20057301552NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade nord

IVR82_20057301553NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation